

MAIRIE DE MAILLY LE CAMP

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2020

Le neuf mai deux mille vingt à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle du stade, sous la présidence de Monsieur ROBERT Jean-Claude, Maire de Mailly-Le-Camp

Membres présents : AUZOUX Agnès, BEQUET Christophe, BESSE Flavie, BOSSAT Thierry, BRACQ Catherine, CUSATI Adrien, FOY Virginie, GUILLEMAILLE Lucie, GUILLEMAILLE Philippe, LAMBERT Patricia, MICHONNEAU Philippe, MORETTI Angelo, POMAREL Sabine, QUINZIN Eric, REMY Laurence, REMY Dominique, SAUTIERE Virginie, TRIBOU Arnaud

Membres absents :

Secrétaire de séance : CUSATI Adrien

la majorité des membres étant présente, la séance est ouverte

ORDRE DU JOUR :

Délégations du conseil municipal au Maire

Le conseil municipal a délégué au maire une partie de ses attributions limitativement énumérées dans l'article L2122-22 du code général des collectivités. Les décisions éventuelles prises dans ce cadre feront l'objet d'une information en début de séance du conseil municipal.

Fixation des indemnités de fonction des élus

Considérant les articles L2123-20 , L2123-20-1 et L2123-24 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'attribuer des indemnités de fonction au maire et aux 5 adjoints ayant reçus délégations de fonction et a fixé l'enveloppe allouée.

Elections des délégués dans les organismes extérieurs

Les représentants de la commune sont :

- Au SDDEA : ROBERT Jean-Claude, titulaire – MORETTI Angelo, suppléant
- Au SDEA : ROBERT Jean-Claude, titulaire – MORETTI Angelo, suppléant
- Au SITS d'Arcis : BESSE Flavie, titulaire – MORETTI Angelo, suppléant
- A la SPL Xdemat : ROBERT Jean-Claude – GUILLEMAILLE Philippe
- Correspondance défense : ROBERT Jean-Claude – REMY Dominique

Election des membres de la commission d'appel d'offres

Ont été proclamés à l'unanimité membres titulaires élus : FOY Virginie – GUILLEMAILLE Philippe – MORETTI Angelo. Les membres suppléants sont : CUSATI Adrien – POMAREL Sabine – AUZOUX Agnès

Composition des commissions communales

Voir liste annexe

Election des membres du CCAS

Le conseil à l'unanimité à fixer à 5 le nombre de membres élus pour la composition du Centre communal d'Action Sociale (CCAS). Sont élus : FOY Virginie - BESSE Flavie – LAMBERT Patricia – CUSATI Adrien – AUZOUX Agnès

Désignation des jurés d'assise

Le conseil municipal a procédé à l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2021 en tirant au hasard 3 personnes sur la liste électorale de la commune.

Recrutement des agents contractuels (remplacements momentanés d'agents titulaires, accroissements temporaires d'activités)

Après exposé, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Mise à jour du règlement de fonctionnement de la micro crèche

Le conseil municipal à l'unanimité a approuvé la mise à jour du règlement de fonctionnement de la microcrèche pour entre autre prendre en compte l'entrée en vigueur du marché conclu avec le service social de l'armée qui prévoit la réservation de 6 berceaux pour les militaires.

Isolation acoustique de la cantine

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de la société Moderato pour 11.583,60 € TTC pour la fourniture et pose de 19 panneaux aux murs et au plafond de la cantine. Le but est d'améliorer les conditions acoustiques pointées du doigt notamment depuis l'augmentation de la fréquentation de la cantine en 2019-2020.

Vote du budget 2020 du service des eaux

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget 2020 du service d'eaux qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à 170 954 € en section de fonctionnement et à 158 784 € en section d'investissement.

Il décide de maintenir les tarifs de l'eau pour les consommations relevées après le 1er avril 2020 à 1,70 € le mètre cube auquel s'ajoute la redevance pollution à 0,38 € le mètre cube

Il maintient le prix de maintenance des compteurs d'eau à

9 € par semestre pour les compteurs de diamètre 15 mm et 20 mm

18 € par semestre pour les compteurs de diamètre supérieur à 20 mm

Assainissement des logements communaux 36 rue du général de Gaulle

Après étude du SPANC, le conseil municipal retient à l'unanimité la proposition de GERVASONI sas pour la réalisation de la réfection de l'assainissement collectif des logements communaux 36 rue du général de Gaulle pour 31.305 € HT soit 37.566 €.

Le conseil municipal charge le maire de prévoir la dépense au budget 2020

Questions diverses

Les travaux d'enfouissement de réseaux, de bordures et voirie de la rue du général de Gaulle du carrefour jusqu'au militaire ne démarreront pas avant février 2021.

Seule la partie busage du ru en face de chez Huguier sera réalisée cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 21 h 15 mn

Vu par Nous, ROBERT Jean-Claude, Maire de MAILLY LE CAMP

pour être affiché le 16 juin 2020 à la porte de la Mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,
Jean-Claude ROBERT